

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC

AR Prefecture

016-211601208-20260629-D2026610-DE
Reçu le 01/07/2026



Délibération : D2026-6-10

L'an deux mille vingt six, le lundi 29 juin à 19h00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à Dirac, sous la présidence de Madame Bénédicte MONTÉGU, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Date de convocation du Conseil : 23 juin 2026

Présents : 17

Présents : Mesdames Béatrice COURTEL, Anne DUBOIS, Véronique LANOË-MALIVERT, Bénédicte MONTÉGU, Louise NADEAU-CASTAING, Martine SEGUIN, Isabelle TRANCHET, Stéphanie DULAC, et Messieurs Sébastien DAMASE, Anthony DOUET, Dominique GOUYGOU, Franck INGREMEAU, Pascal LAFENETRE, Vincent MORA, Jean-Philippe MORAUD, Antoine PASCAUD, Eric SCHURR,

Votants : 18

Excusé(s) : Mesdames Manitraritiana FITAHIANA qui a donné pouvoir à Bénédicte MONTEGU et Angélique VAZART

Objet :

**Budget Commune :
Attribution de subvention à la
Banque Alimentaire de la
Charente**

Secrétaire de Séance : Monsieur Franck INGREMEAU

La banque alimentaire est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique. Son activité principale est la collecte et la redistribution de denrées alimentaires. Elle participe au soutien alimentaire des familles les plus vulnérables.

En 2024, sur le territoire de toute la Charente, ce sont 1100 tonnes de denrées qui ont été collectées et redistribuées à 14000 bénéficiaires.

En 2025, ce sont 1040 tonnes de denrées alimentaires qui ont été distribuées soit l'équivalent de 2.1 millions de repas.

Leurs frais de fonctionnement, également impactés par la crise économique et sociale, ne cessent d'augmenter.

Après examen du dossier de demande de subvention, la commission a émis un avis favorable.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 100 € pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 100 € à la **Banque Alimentaire de la Charente**,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2026,

AUTORISE Madame le Maire à procéder au versement de celle-ci.

Vote

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Le Maire
Bénédicte MONTÉGU



Ensis le 1^{er} juillet 2026, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 1^{er} juillet 2026